



Décision du Conseil d'administration de CAFI
Gabon – Invitation à présenter une demande de prolongation
budgétaire pour le projet « Coexistence pacifique entre les
humains et les éléphants au Gabon » mis en œuvre par la Wildlife
Conservation Society
[Référence du projet : 00141081](#)

Adoptée par courrier électronique le 17 septembre 2026

EB.2026.27

Considérant :

- La Déclaration CAFI ; la Lettre d'intention signée entre CAFI et la République du Gabon le 27 juin 2017 et ses avenants ultérieurs ; ainsi que l'objectif commun de protéger les forêts gabonaises tout en renforçant la résilience et les moyens de subsistance des communautés rurales.
- La décision [EB.2024.33](#) qui prévoit la vérification indépendante périodique des résultats communiqués pour tous les projets relatifs à l'aménagement du territoire, à la conservation, à la sylviculture et à l'agriculture, et qui stipule que ces vérifications indépendantes serviront de base aux décisions de CAFI concernant le versement des tranches de financement et le renouvellement éventuel des projets.
- La décision [EB.2025.02](#) concernant le projet « Coexistence pacifique entre les humains et les éléphants au Gabon », mis en œuvre par la Wildlife Conservation Society (WCS), qui a approuvé un budget total de 10 000 003 dollars américains pour le projet, a mis en place un objectif de 1 800 clôtures électriques mobiles et a subordonné la mise à disposition de la deuxième tranche aux résultats de la vérification indépendante.
- Le document de projet signé pour « La coexistence pacifique entre les humains et les éléphants au Gabon » (référence du projet : [00141081](#)), mis en œuvre sur une période de 24 mois par la WCS en partenariat avec le gouvernement gabonais, Space for Giants et d'autres partenaires nationaux.
- La lettre n° 0353/MEFECCHF/SG/DGFAP du 25 février 2026 du ministre de l'Eau et des Forêts, de l'Environnement et du Climat, chargé des conflits entre l'homme et la faune sauvage, présentant officiellement le plan d'accélération du gouvernement et sollicitant un soutien pour 600 clôtures électriques mobiles supplémentaires.

- La note conceptuelle d'accélération approuvée par le gouvernement, le cadre de résultats révisé et le budget chiffré, qui proposent de porter l'objectif final de 1 800 à 2 400 clôtures, d'atteindre environ 6 667 bénéficiaires supplémentaires, de protéger 1 500 hectares supplémentaires de terres agricoles et de mettre en place trois bases provinciales supplémentaires à Moyen-Ogooué, Ogooué-Lolo et Woleu-Ntem.
- La vérification indépendante portant sur la période du 15 mars 2025 au 15 mars 2026, qui a confirmé l'existence de 1 151 clôtures électriques mobiles, 2 821,20 hectares protégés, 18 327 bénéficiaires directs et un taux de prévention de 91,75 % des tentatives d'intrusion d'éléphants ; a conclu sans réserve que les quatre indicateurs évalués répondaient aux exigences applicables ; et a jugé que le système de surveillance et d'évaluation était capable de produire des résultats fiables et vérifiables.
- Le point sur la mise en œuvre fourni par la suite par la WCS faisait état de 1 608 clôtures installées au 30 juin 2026, ainsi que d'une demande non satisfaite importante enregistrée dans la base de données nationale des demandes.
- Le besoin de financement supplémentaire proposé, d'un montant maximal de 1 737 854 USD, y compris les coûts de soutien indirects, et la nécessité de finaliser un budget par poste entièrement rapproché, un cadre de résultats actualisé, un calendrier de mise en œuvre et des modalités de décaissement basées sur la performance avant tout transfert supplémentaire.
- Les dispositions applicables du manuel des opérations actuel de CAFI concernant les modifications de projet, les augmentations budgétaires, les virements, l'établissement de rapports, les sauvegardes et la supervision.

Le Conseil d'Administration :

1. Remercie le gouvernement de la République gabonaise pour sa demande officielle et son leadership continu en matière de conflits entre les humains et les éléphants ; et félicite la WCS, Space for Giants, les services gouvernementaux concernés et les communautés participantes pour les excellents résultats obtenus.
2. Invite la WCS, en coordination avec le gouvernement gabonais et Space for Giants, à soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration de CAFI un document de projet modifié prévoyant une augmentation des coûts pouvant aller jusqu'à 1 737 854 dollars américains, y compris les frais de soutien indirects, ce qui portera le budget maximal approuvé du projet de 10 000 003 dollars américains à 11 737 857 dollars américains. Ce document de projet modifié devra inclure :
 - a) un cadre de résultats et un plan de travail actualisés qui mettent à jour la base de référence de la mise en œuvre, intègrent les objectifs finaux révisés du projet, à savoir 2 400 clôtures électriques mobiles, 26 667 bénéficiaires directs et 6 000 hectares de terres agricoles protégées, en distinguant clairement les obligations initiales du projet des activités supplémentaires d'accélération ;
 - b) un budget détaillé et réconcilié en dollars américains, par produit, activité et catégorie budgétaire du GNUD, présentant le budget initial approuvé, le budget de la deuxième tranche, l'allocation supplémentaire proposée, les coûts de soutien indirects, toute réaffectation interne ou économie, ainsi que le budget total révisé qui en résulte ;

- c) un calendrier de mise en œuvre et de passation de marchés assorti de délais précis pour les clôtures supplémentaires et les bases provinciales, identifiant les entités responsables, les effectifs, les véhicules, les équipements, le déploiement, la formation, la maintenance et les jalons de surveillance ;
 - d) un calendrier de mise à disposition basé sur la performance, liant chaque mise à disposition de financement supplémentaire à des jalons clairement définis, mesurables et vérifiables, assorti de dispositions proportionnées en matière de vérification indépendante ; et
 - e) des dispositions actualisées en matière de risques, de sauvegardes, d'égalité des sexes et d'inclusion sociale, de traitement des réclamations, de maintenance, de durabilité et de sortie, y compris des dispositions visant à garantir la mise en œuvre des composantes du projet autres que les clôtures.
3. Précise que l'extension du coût du projet doit garantir le maintien de la qualité, de l'entretien et de la durabilité des installations de clôtures et ne doit pas réduire ni supplanter les engagements approuvés du projet en matière d'agriculture durable, de sensibilisation et de sécurité des communautés, d'évaluation d'impact, de surveillance, de sauvegardes, ni la conception et la mise à l'essai du mécanisme d'assurance contre les dégâts causés par les éléphants, à moins qu'une modification supplémentaire ne soit approuvée conformément aux procédures de CAFI.
4. Rappelle que, tout en respectant ses règles et règlements, la WCS s'engage à appliquer une tolérance zéro en matière de fraude, de corruption, d'exploitation et d'abus sexuels ; à protéger les lanceurs d'alerte ; à promouvoir l'égalité des sexes et l'inclusion sociale ; à mettre en place des mécanismes de traitement des réclamations appropriés ; à pratiquer une gestion proactive des risques ; et à établir en temps opportun des rapports narratifs et financiers conformément aux exigences de CAFI.